



VOYAGES

LASTMINUTE.COM, ARNAQU'HEURES ?

Camarades touristes, Lastminute.com est fait pour vous. Séjour de dernière minute (comme son nom l'indique), réservation de week-end à l'arraché ou achat de vol en ligne... l'autoproclamé leader européen du voyage et des loisirs sur le Web propose une pléiade de services. Mieux, le tour-opérateur promet « la vie en rose » à ses clients. Du nom d'une campagne lancée en 2009, qui invitait les voyageurs à poster des photos de leurs périples pour illustrer le bonheur intense et la qualité des prestations servies par le voyageur. Cerise sur les billets, Lastminute a même reçu le prix spécial du jury pour cette campagne, lors des **Travel** d'Or, événement qui récompense « les meilleures pratiques Internet des acteurs du tourisme sur le Web ». Mais un client est mécontent et tout est dépeuplé.

Ou garnit un banc d'accusé. Lastminute.com et M. Menegazzi, responsable du département qualité et services de la boîte, vont avoir droit à un petit passage devant le tribunal correctionnel pour tromperie et publicité mensongère. De bien vilains mots pour qualifier un vendeur de séjours de rêve.

GOURBI

Les mauvais touristes à l'origine de la plainte ont peu goûté leur séjour en Turquie, à l'été 2004. Leurs deux semaines en hôtel trois étoiles se sont muées en une semaine agréable et sept jours dans un gourbi peu avenant. Assorti de repas avariés. « Des fils électriques pendaient à nu dans les chambres. La climatisation était en panne. Certaines chambres étaient inondées à cause des douches. » Charmant décor. Compréhensif, le site avait choisi,

dans un premier temps, de dédommager de 120 euros les clients mécontents. Raté. L'instruction, qui s'est ouverte en 2006, arrive à point. Et le parquet de Paris de demander, dans son réquisitoire du 10 mars, le renvoi en correctionnelle.

« C'est la seule plainte que nous ayons jamais eue, promet la com de Lastminute. Et nous avons déréféré l'hôtel visé, depuis. » Saine décision.

Reste aux plaignants à attendre le verdict de la cour. Une habitude. L'une des parties civiles n'est autre que Marc Chermet, le président de l'association des victimes du crash de Charm El Cheikh, en janvier 2004. Une affaire que la justice n'a toujours pas purgée * X. M.

TOUTE LA TURQUIE
POUR PAS CHER !

